

**Audiences publiques sur les réserves de biodiversité projetées
du lac Opasatica, du lac des Quinze,
de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles**

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

ÉTAT DE SITUATION – VOLET TERRITOIRE

1. Portrait territorial dans les limites des réserves de biodiversité projetées

a) Réserve de biodiversité projetée du lac Opasatica :

Tenure des terres

La réserve de biodiversité projetée a une superficie de 246,7 kilomètres carrés. Cette superficie se compose comme suit : 80,6 % de territoire de tenure publique, 0,29 % de territoire de tenure privée, de 0,03 % de tenure mixte (publique ou privée indifférenciée) et de 19,08 % de territoire de tenure indéterminée ou non illustrée (incluant les surfaces en eaux). La tenure est donnée à titre indicatif et sous réserve de précisions apportées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ).

Droits fonciers

Sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée, le MRNF a relevé la présence des droits fonciers énumérés dans le tableau suivant (voir localisation sur la carte intitulée « Réserve de biodiversité projetée d'Opasatica »).

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Bail - villégiature (3)	Moyenne de 4 000 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chalet. À proximité : coupe de bois de chauffage, pêche, chasse, motoneige, quad, randonnée, canot, kayak, activité nautique
Bail - abri sommaire (50)	Moyenne de 100 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chasse
Bail – à des fins de refuge (1)	100 m ²	Organisme sans but lucratif	Opéré par le comité des loisirs de Rollet inc.
Bail – à des fins de belvédère (1)	100 m ²	Organisme sans but lucratif	Opéré par le comité des loisirs de Rollet inc.

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Droit de passage – motoneige	Longueur totale : 11,5 kilomètres	Organisme sans but lucratif	Opéré par le Club de motoneigistes de Rouyn-Noranda inc.
Droit de passage – ski de fond, raquette, randonnée pédestre	Longueur totale : 4,6 kilomètres	Organisme sans but lucratif	Opéré par le comité des loisirs de Rollet inc.

Autres utilisations

Quant à l'utilisation sans droits fonciers de ce territoire, le MRNF n'a relevé la présence d'aucune utilisation particulière autre que la chasse, la pêche, la cueillette de petits fruits, etc. On note la présence de 7 sites archéologiques.

Ce territoire est susceptible d'être utilisé par les autochtones (communauté de Timiskaming).

b) Réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze :

Tenure des terres

La réserve de biodiversité projetée a une superficie de 159,5 kilomètres carrés. Cette superficie se compose comme suit : 99,24 % de territoire de tenure publique, 0,7 % de tenure mixte (publique ou privée indifférenciée) et 0,06 % de territoire de tenure indéterminée ou non illustrée (incluant les surfaces en eaux). La tenure est donnée à titre indicatif et sous réserve de précisions apportées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ).

Droits fonciers

Sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée, le MRNF a relevé la présence des droits fonciers énumérés dans le tableau suivant (voir localisation sur la carte intitulée « Réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze »).

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Bail - villégiature (5)	Moyenne de 4 000 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chalet. À proximité : coupe de bois de chauffage, pêche, chasse, motoneige, quad, randonnée, canot, kayak, activité nautique
Bail - abri sommaire	Moyenne de	Citoyen (utilisation	Chasse

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
(49)	100 m ²	personnelle)	
Bail – pourvoirie sans droits exclusifs (1)	8 630 m ²	Entreprise à vocation commerciale	Chasse et pêche

Autres utilisations

Quant à l'utilisation sans droits fonciers de ce territoire, le MRNF n'a relevé la présence d'aucune utilisation particulière autre que la chasse, la pêche, la cueillette de petits fruits, etc.

On note la présence de 2 camps autochtones connus par le MRNF. Ce territoire est donc utilisé par les autochtones (communautés de Timiskaming ou de Longue-Pointe).

c) Réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine :

Tenure des terres

La réserve de biodiversité projetée a une superficie de 94,5 kilomètres carrés. Cette superficie se compose comme suit : 70,1 % de territoire de tenure publique, 3,3 % de tenure mixte (publique ou privée indifférenciée) et 26,6 % de territoire de tenure indéterminée ou non illustrée (incluant les surfaces en eaux). La tenure est donnée à titre indicatif et sous réserve de précisions apportées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ).

Droits fonciers

Sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée, le MRNF a relevé la présence des droits fonciers énumérés dans le tableau suivant (voir localisation sur la carte intitulée « Réserve de biodiversité de la forêt Piché-Lemoine »).

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Bail - villégiature (8)	Moyenne de 4 000 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chalet. À proximité : coupe de bois de chauffage, pêche, chasse, motoneige, quad, randonnée, canot, kayak, activité nautique
Bail - abri sommaire (16)	Moyenne de 100 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chasse

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Bail – colonie de vacances (1)	38 700 m ²	Organisme sans but lucratif	Opéré par le centre Chrétien de Val-d'Or
Bail – poste d'observation astronomique (1)	2 000 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	
Droit de passage – piste cyclable	Longueur totale : 12,5 kilomètres	Municipalité de Dubuisson	
Droit de passage – quad	Longueur totale : 9,5 kilomètres	Organisme sans but lucratif	Opéré par le club « Sentiers des Rendez-vous »
Droit de passage – motoneige	Longueur totale : 1,5 kilomètres	Organisme sans but lucratif	Opéré par le Club Ski-Moteur de Val-d'Or

Autres utilisations

Quant à l'utilisation sans droits fonciers de ce territoire, le MRNF n'a relevé la présence d'aucune utilisation particulière autre que la chasse, la pêche, la cueillette de petits fruits, etc.

Notons qu'un parcours de canot-kayak, en provenance du lac de Montigny et de la rivière Thompson, emprunte le lac Lemoine.

Une partie de ce territoire est utilisé par les autochtones (communauté de Lac-Simon). La partie sud de ce territoire est d'ailleurs comprise dans la réserve à castors du Grand Lac Victoria où on retrouve des aires de trappe de cette communauté.

d) Réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles

Tenure des terres

La réserve de biodiversité projetée a une superficie de 81,8 kilomètres carrés.

Une anomalie a été relevée dans nos données sur la tenure pour cette réserve de biodiversité. Pour l'instant, le MRNF n'est pas en mesure de confirmer la tenure de ce territoire.

Droits fonciers

Sur le territoire de la réserve de biodiversité projetée, le MRNF a relevé la présence des droits fonciers énumérés dans le tableau suivant (voir localisation sur la carte intitulée « Réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles »).

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Bail - villégiature (4)	Moyenne de 4 000 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chalet. À proximité : coupe de bois de chauffage, pêche, chasse, motoneige, quad, randonnée, canot, kayak, activité nautique
Bail - abri sommaire (12)	Moyenne de 100 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chasse

Autres utilisations

Le réservoir Decelles est identifié par la Fédération québécoise de canot et de kayak comme partie intégrante du parcours de canot-kayak de la rivière des Outaouais.

Un sentier de motoneige (sans droit de passage) emprunte des anciens chemins forestiers sur une distance d'environ 4 kilomètres.

Ce territoire est utilisé par les autochtones (communautés de Lac-Simon et de Longue-Pointe). Le territoire est d'ailleurs compris dans la réserve à castors du Grand Lac Victoria, où on retrouve des aires de trappe de ces deux communautés.

3. Portrait territorial en périphérie des limites des réserves de biodiversité projetées

Pour les fins de ce portrait, une zone périphérique de 5 kilomètres de rayon, mesurée à partir de la limite de chaque réserve de biodiversité projetée, a été examinée.

a) Réserve de biodiversité projetée du lac Opasatica :

Tenure des terres

Le territoire d'étude en périphérie (bande de 5 km) de cette réserve de biodiversité projetée a une superficie de 632 kilomètres carrés. Cette superficie se compose comme suit : 57 % de territoire de tenure publique, 20 % de territoire de tenure privée, 7 % de tenure mixte (publique ou privée indifférenciée) et 16 % de territoire de tenure indéterminée ou non illustrée (incluant les surfaces en eaux). La tenure est donnée à titre indicatif et sous réserve de précisions apportées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ).

Droits fonciers

Sur le territoire d'étude en périphérie de la réserve de biodiversité projetée, le MRNF a relevé la présence des droits fonciers énumérés dans le tableau suivant :

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Bail - villégiature (64)	Moyenne de 4 000 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chalet. À proximité : coupe de bois de chauffage, pêche, chasse, motoneige, quad, randonnée, canot, kayak, activité nautique
Bail - abri sommaire (100)	Moyenne de 100 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chasse
Bail - résidence permanente (4)	Moyenne de 4 000 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Résidence principale
Bail - complément d'établissement (1)	1430 m ²	Entreprise à vocation commerciale (pourvoirie)	Agrandissement du terrain de la pourvoirie
Bail - panneau-réclame (2)	Moyenne de 100 m ²	Entreprise à vocation commerciale	Publicité et promotion
Bail - camping (1)	4 752 m ²	Entreprise à vocation commerciale	
Bail – stationnement (2)	Moyenne de 6 200 m ²	Organisme à but non lucratif	Complémentaires à la marina, accès public, etc.
Bail - refuge/relais (1)	100 m ²	Organisme à but non lucratif	
Bail colonie de vacances (1)	18 000 m ²	Organisme à but non lucratif	Opérée par le Club Kiwanis de Rouyn-Noranda
Bail - site de culture/pâturage (1)	32 125 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	
Droit de passage - Randonnée diverse, interprétation de la nature.	Longueur totale : 13,6 kilomètres	Organisme à but non lucratif	Opérés par le Centre de plein air du Mont Kanasuta
Droit de passage	Longueur totale : 1,4 kilomètres	Ville de Rouyn-Noranda	Sentier principal d'accès aux collines Kekeko
Droit de passage - Randonnée diverse, interprétation de la nature.	Longueur totale : 5,6 kilomètres	Organisme à but non lucratif	Opérés par le Comité des loisirs de Rollet inc.

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Droit de passage - motoneige	Longueur totale : 85,1 kilomètres	Organisme à but non lucratif	Opéré par le Club motoneigistes Rouyn-Noranda ; Sentier de niveau Trans-Québec et local
Droit de passage - motoneige	Longueur totale : 0,4 kilomètre	Organisme à but non lucratif	Opéré par le Centre de plein air du Mont Kanasuta; Sentier de niveau local

Autres utilisations

Quant à l'utilisation sans droit foncier de ce territoire périphérique, le MRNF a relevé la présence d'utilisations récréotouristiques comme la chasse, la pêche, la cueillette de petits fruits, etc. mais également la randonnée pédestre, le ski de fond, etc. Il faut souligner en ce sens qu'une partie du territoire des collines Kekeko, site très fréquenté par la population locale pour toutes sortes d'activités récréatives, est comprise dans la portion nord-est du territoire périphérique.

De plus, les parties nord-est et est de ce territoire comptent de nombreux terrains privés dont plusieurs sont utilisés à des fins résidentielles. Les périmètres urbains des quartiers de Montbeillard et de Rollet (ville de Rouyn-Noranda) sont présents dans la partie est de la zone périphérique. Dans ces parties, est et nord-est, on retrouve également deux liens routiers d'importance (les routes 101 et 117), l'emprise du chemin de fer et le sentier de motoneiges TransQuébec (FCMQ). Il est à noter que le gazoduc de Gaz Métropolitain, ainsi qu'une ligne de transport d'énergie électrique traversent la partie est du territoire périphérique. L'emprise de la route 101 supporte également la piste cyclable de la Route verte.

Enfin, la présence de 14 sites archéologiques est à souligner, ils sont majoritairement concentrés autour du lac Opasatica et du lac Buies (secteur Mont Chaudron).

Ce territoire est également susceptible d'être utilisé par les autochtones (communauté de Timiskaming).

b) Réserve de biodiversité projetée du lac des Quinze :

Tenure des terres

Le territoire d'étude en périphérie (bande de 5 km) de cette réserve de biodiversité projetée a une superficie de 484,4 kilomètres carrés. Cette superficie se compose comme suit : 60 % de territoire de tenure publique, 15 % de territoire de tenure privée, 3 % de tenure mixte (publique ou privée indifférenciée) et 22 % de territoire de tenure indéterminée ou non illustrée (incluant les surfaces en eaux). La tenure est donnée à titre indicatif et sous réserve de précisions apportées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ).

Droits fonciers

Sur le territoire d'étude en périphérie de la réserve de biodiversité projetée, le MRNF a relevé la présence des droits fonciers énumérés dans le tableau suivant :

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Bail -villégiature (9)	Moyenne de 2 733,9 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chalet. À proximité : coupe de bois de chauffage, pêche, chasse, motoneige, quad, randonnée, canot, kayak, activité nautique
Bail - abri sommaire (76)	Moyenne de 100 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chasse
Bail - accès public (1)	6 028 m ²	Corporation municipale d'Angliers	
Droit de passage - motoneige	Longueur totale : 4 kilomètres	Organisme à but non lucratif	Opéré par le Club de Moto-neige du Témiscamingue Sentier de niveau local

Autres utilisations

Quant à l'utilisation sans droits fonciers de ce territoire périphérique, le MRNF n'a relevé la présence d'aucune utilisation particulière autre que la chasse, la cueillette de petits fruits, etc. Notons la présence de 4 sites archéologiques sur la rive sud du lac des Quinze, près d'Angliers.

Il faut noter également que de nombreux terrains privés sont situés dans le territoire d'étude. Plusieurs sont utilisés à des fins résidentielles, particulièrement parmi ceux localisés sur la rive sud du lac des Quinze. De plus, le périmètre urbain de la municipalité de Moffet est présent dans la partie est de ce territoire périphérique. Dans la partie ouest se trouve la route 101 dont l'emprise supporte la piste cyclable de la Route verte.

On y compte 13 camps autochtones connus par le MRNF. Ce territoire est donc utilisé par les autochtones (communautés de Longue-Pointe ou de Timiskaming).

c) Réserve de biodiversité projetée de la forêt Piché-Lemoine :

Tenure des terres

Le territoire d'étude en périphérie de cette réserve de biodiversité projetée a une superficie de 346,1 kilomètres carrés. Cette superficie se compose comme suit : 72 % de territoire de tenure publique, 9,5 % de territoire de tenure privée, 5 % de tenure mixte (publique ou privée indifférenciée) et 13 % de territoire de tenure indéterminée ou non illustrée (incluant les surfaces en eaux). La tenure est donnée à titre indicatif et sous réserve de précisions apportées par le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ).

Droits fonciers

Sur le territoire d'étude en périphérie de la réserve de biodiversité projetée, le MRNF a relevé la présence des droits fonciers énumérés dans le tableau suivant :

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Villégiature (5)	Moyenne de 4 000 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chalet. À proximité : coupe de bois de chauffage, pêche, chasse, motoneige, quad, randonnée, canot, kayak, activité nautique
Abri sommaire (35)	Moyenne de 100 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chasse
Bail – panneau-réclame (1)	100 m ²	Ville de Val d'Or	Panneau de bienvenue
Bail – panneau-réclame (5)	Moyenne de 100 m ²	Entreprise à vocation commerciale	Publicité et promotion
Bail à des fins de refuges (1)	3 600 m ²	Organisme à but non lucratif	Opéré par le Club de Moto-Neige de Malartic inc.
Bail - Pourvoirie sans droits exclusifs (2)	Moyenne de 8 000 m ²	Entreprise à vocation commerciale	
Bail - lieu d'élimination des déchets (dépotoir) (1)	6 968 m ²	Entreprise à vocation industrielle	Opéré par l'usine Camflo
Bail - Parc à résidus miniers (2)	Superficie totale : 59,7 ha.	Entreprise à vocation industrielle	Opérés par la Société aurifère Barrick.
Bail – à des fins de	11 370 m ²	Entreprise à	Opéré par Télébec

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
tour de télécommunication (1)		vocation commerciale	
Droit de passage - motoneige	Longueur totale : 22,8 kilomètres	Organisme à but non lucratif	Opéré par le Club de Moto-Neige de Malartic inc. Sentier de niveau Trans-Québec et local.
Droit de passage – motoneige (3)	Longueur totale : 87,7 kilomètres	Organisme à but non lucratif	Opéré par le Club Ski-Moteur Val d'Or inc. Sentier de niveau Trans-Québec, régional et local.
Droit de passage - quad	Longueur totale : 39,6 kilomètres	Organisme à but non lucratif	Opéré par le club Sentier des Rendez-vous inc.
Droit de passage – piste cyclable	Longueur totale de 8,3 kilomètres	Municipalité de Dubuisson (Forêt Piché-Lemoine)	
Droit de passage – sentier pédestre	Longueur totale : 4 kilomètres	Municipalité de Dubuisson (École buissonnière)	
Lettre d'autorisation - Dépôt de matériaux secs (1)	15 000 m ²	Entreprise à vocation industrielle	Opéré par Lamothe Division de Sintra inc.
Droit de passage - Sentiers multifonctionnels	Longueur totale : 18 kilomètres	Ville de Val d'Or	Sentiers multifonctionnels (ski de fond, raquette, piste cyclable)

Autres utilisations

Quant à l'utilisation sans droits fonciers de ce territoire périphérique, le MRNF a relevé la présence d'utilisations récréotouristiques comme la chasse, la cueillette de petits fruits, la randonnée pédestre, le ski de fond, la randonnée en véhicule hors-route, etc. Il faut souligner en ce sens qu'une partie du territoire de la Forêt récréative de Val-d'Or, site très fréquenté par la population locale pour toutes sortes d'activités récréatives, est compris dans la portion nord-est du territoire périphérique.

De plus, il faut noter que de nombreux terrains privés sont situés dans le territoire périphérique. Plusieurs sont utilisés à des fins résidentielles, particulièrement le long des différents plans d'eau. En fait, la plupart sont localisés dans la partie nord-est du territoire d'étude, là où on retrouve aussi les périmètres urbains de la ville de Val-d'Or et du quartier de Dubuisson (Val-d'Or).

Dans cette même partie on retrouve également l'emprise du chemin de fer, le gazoduc de Gaz Métropolitain, la ligne de transport d'énergie électrique ainsi que

l'emprise de la route 117, cette dernière constituant également la piste cyclable de la Route verte.

Une partie de ce territoire est utilisée par les autochtones (communauté de Lac-Simon). Cette partie est d'ailleurs située dans la réserve à castors du Grand Lac Victoria, où on retrouve des aires de trappe de cette communauté.

d) Réserve de biodiversité projetée du réservoir Decelles :

Tenure des terres

Le territoire d'étude en périphérie de cette réserve de biodiversité projetée a une superficie de 441,1 kilomètres carrés.

Une anomalie a été relevée dans nos données sur la tenure pour cette réserve de biodiversité. Pour l'instant, le MRNF n'est pas en mesure de confirmer la tenure de ce territoire.

Droits fonciers

Sur le territoire d'étude en périphérie de la réserve de biodiversité projetée, le MRNF a relevé la présence des droits fonciers énumérés dans le tableau suivant :

Nature du droit foncier (nombre)	Superficie par droit	Profil du détenteur	Commentaires
Bail - villégiature (5)	Moyenne de 3 739,8 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chalet. À proximité : coupe de bois de chauffage, pêche, chasse, motoneige, quad, randonnée, canot, kayak, activité nautique
Bail – abri sommaire (74)	Moyenne de 100 m ²	Citoyen (utilisation personnelle)	Chasse
Bail -pourvoirie sans droit exclusif (1)	4 000 m ²	Entreprise à vocation commerciale (pourvoirie)	Chasse et pêche
Droit de passage - motoneige	Longueur totale : 20,3 kilomètres	Organisme à but non lucratif	Opéré par le Club de Moto-Neige du Témiscamingue; Sentier de niveau régional
Droit de passage - motoneige	Longueur totale : 23,7 kilomètres	Organisme à but non lucratif	Opéré par le Club Ski-Moteur Val d'Or inc. ; Sentier de niveau régional

Autres utilisations

Ce territoire périphérique est très utilisé à des fins récréotouristiques, principalement pour la chasse et la pêche comme en témoigne la forte occupation par des abris sommaires. Le réservoir Decelles comporte un barrage dans sa partie nord.

Quant à son utilisation sans droits fonciers, le MRNF n'a relevé la présence d'aucune utilisation particulière autre que la chasse, la pêche, la cueillette de petits fruits, etc.

Il est à noter qu'une dizaine de bâtiments appartenant à des autochtones de Winneway (communauté de Longue-Pointe) sont situés à proximité du barrage de Rapide-Sept. Ces bâtiments sont occupés à l'année. De plus, un camp autochtone connu par le MRNF est répertorié ailleurs dans ce territoire. Ce dernier est donc utilisé par les autochtones (communautés de Longue-Pointe et de Lac-Simon). Le territoire est d'ailleurs compris dans la réserve à castors du Grand Lac Victoria, où on retrouve des aires de trappe de ces deux communautés.

4. Caractéristiques des droits fonciers

Types de droits

Un droit foncier est un droit accordé par le gouvernement afin d'utiliser un terrain public à diverses fins. Pour un citoyen ou un organisme, ce droit se concrétise par la location d'un terrain, l'obtention d'une permission particulière ou tout autre droit foncier, telles une servitude, une vente, etc.

Ces droits répondent à des besoins diversifiés qu'ils soient de nature privée, commerciale, récréative, agricole, industrielle ou d'utilité publique. Par exemple, il peut y avoir de la villégiature, une résidence, de l'hébergement commercial, un restaurant, un sentier récréatif, un terrain de golf, une bleuetière de type forêt/bleuet, une pisciculture, une réfection de chemin ou une tour de télécommunication, etc.

Attribution

La procédure d'attribution d'un droit est sensiblement la même pour tous les types de droits. Le Ministère étudie toute demande en fonction des outils d'analyse disponibles, tels le PATP et le PRDTP, et des lois et règlements applicables.

En cas d'incompatibilité, les deux parties peuvent identifier un autre site. Autrement, le droit est émis selon les différentes modalités prévues aux décrets (tirage au sort, premier requérant, appel de propositions, etc.)

Superficie d'un droit

La superficie des baux émis à des fins d'hébergement est de 100 m² pour un bail ayant des fins d'abri sommaire et de 4 000 m² pour un bail ayant des fins de villégiature privée ou des fins commerciales d'établissement de pourvoirie. Pour les autorisations de passage à des fins de sentier, la largeur de l'emprise diffère selon la vocation du sentier (pédestre, motoneige, etc.) et il n'y a pas de longueur minimale ou maximale établie. Finalement, dans les autres cas, aucune superficie moyenne n'est établie.

Tarifification

Les coûts liés à l'émission d'un droit sont déterminés par décrets et varient selon le type de droit émis. Nonobstant certains tarifs prévus au décret pour des cas spécifiques, de façon générale, le loyer des baux est basé sur un pourcentage de la valeur marchande tandis que le prix de vente correspond à ladite valeur marchande. Pour tous les autres types de droits, aucune redevance annuelle n'est réclamée.

Toutefois, dans tous les cas précités, des frais administratifs, des frais d'ouverture de dossiers et des frais d'enregistrement sont imputés au compte du bénéficiaire du droit.

Période de validité et transfert d'un droit

La majorité des baux actuellement en vigueur ont une durée d'un an et sont renouvelables sur paiement du loyer. Néanmoins, il existe des baux de durée différente dont les termes peuvent varier de 9 à 99 ans. À moins d'avis contraire de la part du MRNF, les baux sont transférables à un tiers et les conditions continuent de s'appliquer.

Dans le cas des autres types de droits, la durée peut s'étendre de quelques mois à quelques années et les possibilités de renouvellement ou de transfert sont identifiées à la Loi sur les terres du domaine de l'État ou dans les règlements qui en découlent.

Obligations légales d'un détenteur de droit

Les détenteurs de droits doivent se conformer, d'une part, aux conditions qui figurent à leur titre foncier et, d'autre part, aux principes évoqués dans la Loi sur les terres du domaine de l'État, la Loi sur les forêts, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur la qualité de l'environnement ainsi que leurs règlements afférents. Il en va de même pour toute autre loi ou règlement pertinent.

Portée du droit foncier en regard des réserves de biodiversité projetées

Lorsque le MRNF accorde un droit foncier à des fins de villégiature personnelle ou d'abri sommaire, il ne confère aucun droit ou privilège relativement aux activités qui peuvent y être associées comme la chasse, la pêche, la circulation motorisée ou tout prélèvement de la ressource. Par conséquent, s'il y a perte de jouissance dans la pratique de telles activités à la suite de la création d'aires protégées, aucune mesure n'est prévue par le Ministère pour compenser les détenteurs de ces droits. Pour tous les autres droits fonciers, la même règle s'applique, c'est-à-dire que le privilège porte uniquement sur la superficie visée par le droit.

Le 2 avril 2007